Covid-19 et vaccination : tous les adultes éligibles à la dose de rappel !

A l'approche de l'hiver les virus sont de retour et l'épidémie de Covid-19 qui bouscule nos vies depuis de longs mois repart à la hausse. Il s'agit d'une triste nouvelle que chacun d'entre nous a néanmoins le pouvoir d'endiguer. Le 18 novembre dernier, nous vous donnions la liste des personnes éligibles au rappel vaccinal dans un article dédié, parmi lesquelles figuraient les personnes diabétiques. Le 25 novembre 2021, le Ministre de la Santé a annoncé de nouvelles mesures. Quelles sont-elles ? La Fédération vous informe.

Un élargissement de la campagne vaccinale

C'est dans un avis rendu le 25 novembre 2021 que la Haute Autorité de Santé (HAS) a formulé une nouvelle recommandation selon laquelle il est nécessaire d'élargir la campagne de rappel à toutes les personnes de 18 ans et plus.

Pourquoi ?

La HAS considère, en effet, que le contexte épidémique est préoccupant et justifie une accélération de la campagne vaccinale. De plus, au fil du temps, l'efficacité des vaccins diminue, il est donc nécessaire de stimuler l'immunité en bénéficiant de la dose de rappel dans le but de garantir le plus haut niveau de protection face au virus.

Et concrètement, qui sont les nouvelles personnes éligibles ?

Toutes les personnes de 18 ans et plus dans un délai de 5 mois après leur dernière injection de vaccin ou infection au Covid.

Attention ! Les personnes vaccinées avec Janssen doivent recevoir une injection additionnelle dès 4 semaines après leur vaccination, puis une dose de rappel dès 5 mois après cette dernière.
Où faire le rappel ?
Pour prendre rendez-vous et recevoir votre dose de rappel rapidement, vous avez le choix :

- Chez un professionnel de santé : médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme, chirurgien-dentiste, laboratoire de biologie médicale ;
- En centre de vaccination ;
- Sur www.sante.fr ;
- Les plateformes en ligne de prise de rendez-vous médicaux (Doctolib, Keldoc, Maiia..)

Et les gestes barrières alors ?

Ils ne sont pas passés de modes, les gestes barrières sont essentiels et doivent toujours être scrupuleusement appliqués afin de limiter les contacts et donc éviter la recrudescence de l'épidémie et la surcharge des hôpitaux.
La Fédération reste pleinement mobilisée pour vous informer et vous encourage à prendre rendez-vous dès maintenant pour bénéficier de votre rappel vaccinal. En cette période festive, protégez-vous et protégez les

autres !

En savoir plus :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/leaflet_dose_de_rappel_3011.pdf